

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La plage de Bouznika hisse le Pavillon bleu pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive**

\*\*\*\*\*

Le lundi 19 Août 2013, il a été procédé à l'organisation d'une cérémonie pour hisser le « Pavillon bleu » au niveau de la plage de Bouznika.

Cet éco-label a été obtenu par la plage de Bouznika en 2007 et confirmé durant les 7 dernières années consécutives grâce aux efforts déployés conjointement par l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable, la Municipalité de Bouznika et la Province de Benslimane dans le cadre du programme national « Plages Propres », conduit par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa.

L'année 2013, et parallèlement aux actions de renforcement des infrastructures réalisées à ce jour, a connu la poursuite des travaux d'entretien des installations existantes et des opérations de propreté consistant à renforcer le contrôle de la qualité des eaux de baignade et à mettre en place des équipes de nettoyage quotidien au niveau de la plage et des blocs sanitaires.

En matière d'animation de la plage, un programme quotidien et diversifié est organisé au profit des estivants à travers des compétitions sportives (sports nautiques, Beach volley, mini foot, pétanque, ping-pong...) des concours artistiques (peinture, sculpture sur sable, chants ...) des jeux ludiques et des pièces de théâtre.

Quant à l'animation du centre d'éducation environnementale mis en place depuis 2008, elle a été confiée pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive au tissu associatif local durant toute la période de la campagne. Ce volet d'information et de sensibilisation est axé sur les thèmes et messages relatifs à la protection de l'environnement et la préservation des ressources hydriques, véhiculés par le biais d'une radio plage et à travers divers supports de communication. L'objectif étant de renforcer l'éducation des baigneurs et particulièrement les jeunes à la préservation écologique.

A souligner que ce écolabel remis par la Fédération Européenne pour l'Environnement (FEE), distingue les sites balnéaires répondant aux critères de qualité et de sécurité et que sa reconduction est tributaire du maintien et de l'amélioration soutenue des acquis sur la base d'une réévaluation annuelle par la FEE de l'état des plages bénéficiaires au terme de laquelle celle-ci décide de le confirmer ou de le retirer.